

# TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Décembre 2023

#38

**P. 4**

Zoom du mois  
Retour sur  
Innov'Action

**P. 5-6**

Actualités/Brèves :  
Carrefour des filières d'avenir  
Certification HVE  
Rencontres Terres en Villes

**P. 7-8**

Infos techniques :  
Association Foncière Pastorale  
d'Arguenos  
Réunions bout de champ

**P. 9**

Chronique juridique :  
Bail de chasse et droit  
de chasser : Qui a le  
droit de chasser ?

**P. 10-11**

Chronique CDA31/CD31 :  
Le projet de territoire  
Garonn'amont déploie  
ses actions

**P.12 LE PORTRAIT DU MOIS  
JOHANNA DARAN**

**P.2-3**

**ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS  
FACE À LA MALADIE HÉMORRAGIQUE  
ÉPIZOOTIQUE (MHE)**

  
CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
HAUTE-GARONNE



## Édito

La première vague de la MHE vient de frapper très durement une bonne partie de nos élevages, bien plus violente et exponentielle que prévu ! Le froid de ces derniers jours l'a semble-t-il calmé.

Début octobre nous avons organisé avec le GDS et la DDPP les premières réunions d'information et le pic de la première vague est arrivé en suivant, mobilisant fortement nos vétérinaires que je remercie.

Nos éleveurs ont vécu des moments difficiles car ils ont dû se battre pour sauver leurs animaux malades et nous savons qu'ils ont été très impactés humainement.

Je tiens à saluer la mobilisation des équipes de la Chambre d'agriculture et de l'ensemble du monde agricole, le GDS, les syndicats professionnels, syndicats de race, ACVA et tous ceux qui individuellement et/ou collectivement sont rentrés dans la bataille ainsi que les élus nationaux du grand Comminges, sénateurs et députés.

En accord avec la Préfecture, nous avons lancé lors de la session Chambre du 6 novembre (délocalisée sur un élevage touché) le dispositif REAGIR MHE pour anticiper les situations de fragilité, qu'elles soient économiques ou sociales. Je salue l'ensemble des partenaires dont la MSA qui se sont engagés derrière ce dispositif.

Le monde agricole du département a fait bloc et nous allons proposer des solutions aux éleveurs les plus touchés à travers Réagir MHE. A l'heure où je boucle cet édit nous sommes toujours dans l'attente d'une annonce d'accompagnement de l'Etat que nos collectivités pourraient et devraient venir compléter.

Dans ce numéro, nous partageons également des retours sur les différents événements que nous avons organisé, Innov' action, notre rendez-vous annuel dédié à l'innovation, les rencontres Terres en ville et les rencontres en bout de champ. Découvrez ces moments riches qui ont ponctué notre mois de novembre.

Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

## ÉLEVAGE

# Une session placée sous le signe de la MHE



De gauche à droite : Juliette Sorrentino, directrice DDPP, Marie-Blandine Doazan, 1ère vice-présidente de la Chambre d'agriculture, Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture et Serge Jacob, secrétaire général Préfecture et Christophe Bouilly - directeur par intérim de la DDT

La session de la Chambre d'agriculture s'est réunie le 6 novembre à Saint-Gaudens pour être au plus près des éleveurs dans cette période de crise. Après la visite de l'élevage d'Alyse et Pierre Dulac, touché par la maladie, la session s'est tenue en salle avec la présentation du budget et un temps fort sur la MHE.

### La présentation du budget

La présentation du budget rectificatif 2023 et le vote du budget initial 2024 de la Chambre d'agriculture ont été effectués. Le budget prévisionnel fait apparaître un montant de 8,7 millions d'euros et un niveau d'emploi de 89,45 ETP (Equivalent Temps Plein annuel travaillé). Un budget légèrement en déficit (2%) dû notamment à l'augmentation des cotisations au réseau des Chambres depuis 2020 et à la non-revalorisation de la TAFNB.

### Un état des lieux de la MHE

En présence des partenaires institutionnels (Préfecture, DDT, DDPP et Conseil Départemental), des syndicats et du GDS 31, un état des lieux de la maladie MHE a été présenté notamment sur les investigations scientifiques et les actions réalisées. Pour rappel, la carte des foyers déclarés est mise à jour tous les jeudis soir sur le site du ministère de l'Agriculture.

La Chambre d'agriculture a présenté les résultats de l'enquête réalisée auprès des éleveurs bovins lait et viande du département depuis fin octobre ainsi que le dispositif REAGIR MHE pour les éleveurs impactés par la maladie. Le président Sébastien Albouy a exposé le principe de ce dispositif qui engage la CDA 31 à contacter les éleveurs pour suivre l'évolution de leur situation.

### 3 Motions adoptées en session

- Motion relative à la MHE : demande d'aides financières compensatoires pour les éleveurs victimes de la maladie.
- Motion relative à l'eau : demande de paiement des pertes de récoltes pour les agriculteurs qui ont adapté leurs assolements.
- Motion relative à la TATFNB et au GNR :
  - demande d'un alignement du plafond actuel de la TATFNB sur le taux de revalorisation cadastrale sur lequel est construite la base de la TFNB (soit 7,1%), afin d'éviter un décrochage plus important de la TATFNB et pour permettre aux Chambres d'agriculture d'assurer leurs missions de service public auprès des agriculteurs,
  - demande d'une aide spécifique complémentaire aux mesures annoncées pour les agriculteurs du département afin de compenser la baisse de la réduction des taxes du GNR.



# Accompagner les éleveurs face à la maladie hémorragique épizootique (MHE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) qui touche les élevages, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne propose un accompagnement renforcé aux éleveurs concernés par cette maladie, « REAGIR MHE ».

Survenue au mois de septembre, la Maladie hémorragique épizootique (MHE) impacte sévèrement les élevages de bovins viande et bovins lait de la Haute-Garonne (la Haute-Garonne est le 3ème département le plus touché de France). La MHE est une maladie à virus transmis exclusivement par des mouches (culicoides), qui affecte les ruminants sauvages et domestiques : les bovins, les cervidés et dans une bien moindre mesure les ovins et caprins. Les cas cliniques de la maladie se manifestent par l'hyperthermie (fièvre), des difficultés respiratoires, des œdèmes de la face et de l'encolure, de l'hypermotilité, des boiteries. La MHE n'est pas transmissible à l'homme et n'a pas d'impact sur la consommation.

## La situation des éleveurs

A ce jour, plus de 410 éleveurs sur le département sont touchés par la MHE et doivent faire face à des difficultés financières importantes car ils ont à la fois des frais liés au traitement de la maladie (vétérinaire, médicaments, désinsectisation, PCR, ...) et subissent en plus la mortalité et des avortements sur les animaux malades.

A ces pertes, il faut ajouter un déséquilibre des marchés sur la viande, des pertes de production, des frais de stockage des brouillards qui ne peuvent pas être exportés ainsi que la valeur fortement minorée des animaux malades qui ne pourront pas être correctement remis en état.

## REAGIR MHE, un accompagnement renforcé pour les éleveurs

Face à cette crise, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a mis en place un dispositif spécifique "REAGIR MHE" pour accompagner les éleveurs. Le dispositif consiste à suivre régulièrement les éleveurs pour anticiper les situations de fragilité.

A travers la signature de la Charte d'engagement REAGIR MHE, la Chambre d'agriculture s'engage à faire valoir les éleveurs engagés dans « REAGIR MHE » pour bénéficier des aides (prise en charge MSA, DGFIP,...) et à faciliter la mise en place de mesures d'accompagnement auprès des créanciers.

L'exploitant s'engage quant à lui à informer la Chambre d'agriculture de l'évolution de sa situation (état sanitaire des animaux, impact économique) et autorise l'utilisation anonyme des données issues de son exploitation pour alimenter l'analyse générale de la crise MHE.

## Un relai d'information auprès des pouvoirs publics et des créanciers

Grâce aux informations collectées sur la MHE, la Chambre d'agriculture relaie en temps réel la situation auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour déterminer des enveloppes financières adaptées aux besoins des éleveurs. Elle sensibilise aussi les créanciers aux préoccupations des éleveurs et les invite à prendre en compte l'impact de cette maladie.

La communication sur le dispositif REAGIR MHE bénéficie de l'appui des acteurs agricoles du territoire (partenaires institutionnels, GDS, syndicats agricoles, syndicats de race, ACVA, cabinets vétérinaires...).

Pour en savoir plus sur le dispositif REAGIR MHE, rendez-vous sur le site de la Chambre d'agriculture [www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr) ou bien par téléphone au 05 61 94 81 60.



Visite au GAEC de Chayroux à Escoulis en présence de Carole Delga, le 1er novembre



Visite chez Pierre Dulac à Saint-Ignan avec les membres de la session, le 6 novembre

## Agenda



### MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 RÉUNION TECHNIQUE SUR LA CULTURE DE SILPHIE

À Montégut de Lauragais de 10h à 12h  
Cette réunion est organisée par la  
Chambre d'agriculture de la Haute-  
Garonne en partenariat avec Silphie  
France et le collectif d'agriculteurs  
SAS Méthagri Lauragais.

Contacts :  
Chambre d'agriculture de la Haute-  
Garonne :  
Charlotte TESSAROTTO  
Tél : 06 75 51 79 36  
charlotte.tessarotto@haute-garonne.  
chambagri.fr



### MARDI 6 FÉVRIER 2023 : CARREFOUR DES FILIÈRES D'AVENIR À CARAMAN

La Chambre d'agriculture propose de  
mettre en relation des agriculteurs  
et des porteurs de projets avec  
des entreprises ou des opérateurs  
économiques souhaitant développer  
leur approvisionnement de proximité.

Des rencontres en mode «speed  
meeting», avec des rendez-vous  
programmés à l'avance.

Vous avez des questions sur cet  
événement ?

Contactez Marion HOULES -  
coordinatrice de l'événement  
tél : 05 61 27 83 37  
Plus d'informations sur notre site  
internet.

Consultez notre site internet :  
[www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr), vous y trouverez  
des documents, les actualités de  
la Chambre d'agriculture et des  
élus, les formations...  
La Chambre d'agriculture  
publie hebdomadairement une  
newsletter, pour vous inscrire,  
complétez le formulaire en ligne  
sur notre site (bouton newsletter  
sur la page d'accueil).  
Et on se retrouve sur Facebook  
pour les moments forts...

## LE ZOOM DU MOIS

# Innov'Action – Retour sur une journée dédiée à l'agriculture de précision

Le rendez-vous Innov'Action 2023 a eu lieu chez Mathieu Maronèse le jeudi 16 novembre, exploitant agricole à Bonrepos-Riquet. Une demi-journée portes ouvertes sur le thème de la collecte des données numériques de l'exploitation et les moyens qu'il met en œuvre pour en tirer profit tant au niveau de ses pratiques culturales avec Climate Fieldview qu'au niveau de la gestion de son entreprise de travaux agricoles avec MesParcelles prestataires.

Lors de cet événement, Mathieu Maronèse a eu l'occasion de présenter la manière d'utiliser les données collectées par son tracteur, sa moissonneuse mais surtout son semoir.

Ces machines couplées à un dispositif de collecte et de visualisation des informations lui permettent ainsi d'analyser les données suivantes :

- Durée des chantiers
- Matière organique du sol
- Humidité du sillon de semis
- Pression appliquée par l'élément semeur
- Dose d'azote appliquée
- Rendements

Il pratique également la modulation du semis et de la fertilisation. Sur sa tablette, il peut ensuite analyser toutes ses cartographies, les comparer, et voir de quelle manière les actions qu'il a réalisées ont eu un effet sur la performance de sa culture.

Couplées à cet outil, il utilise également MesParcelles prestataires qui lui permet d'optimiser le temps qu'il passe pour le suivi technique et réglementaire de ses chantiers en tant qu'entrepreneur de travaux agricoles.

Pour conclure, Mathieu Maronèse a indiqué que pour lui faciliter encore plus la tâche, il faudrait que ces différents outils soient capables de communiquer entre eux afin de limiter au maximum les saisies pour toujours plus d'efficacité de travail au sein de sa structure.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  
Libéral  
Optimiser  
Prévenir



### PILOTEZ VOS CULTURES

Toutes les données de votre exploitation à portée de main

- Une utilisation sur mobile dans une application moderne
- Un portail web centralisant : réglementaire, technique, économique, services et outils d'aide à la décision

Pour plus d'informations ou pour une démonstration gratuite, contactez :  
Guillaume LAPLACE : Tél : 06 74 56 04 34 - [mesparcelles@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:mesparcelles@haute-garonne.chambagri.fr)  
[www.mesparcelles.fr](http://www.mesparcelles.fr)



# Le Carrefour des filières d'avenir : Saisissez de nouvelles opportunités !

Forte du succès de la 1ère édition en 2022, la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne propose un nouveau Carrefour des filières d'avenir (anciennement Carrefour des opportunités) le mardi 6 février 2024 à Caraman. Des rencontres en mode "speed meeting", avec des rendez-vous programmés à l'avance entre entreprises et agriculteurs en recherche de nouveaux débouchés pour la vente de leur production.

## Le concept de cette journée :

- Des rendez-vous « speed-meeting », permettant des rencontres d'affaires rapides et programmées à l'avance.
- Un stand «point info» tout au long de la journée avec la possibilité d'échanger avec un conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture.
- Un espace « trouvez un revenu complémentaire » où les agriculteurs pourront découvrir d'autres activités, identifier des possibilités de revenus secondaires et rencontrer des structures (chauffeur de bus, ...).

## Qui expose ?

Des entreprises de l'agro-alimentaire et des opérateurs en recherche de matières premières donc de fournisseurs agricoles locaux (entreprises de transformation, de distribution, en lien avec la production, des organisations de producteurs, ...).

## Qui prend rendez-vous ?

Agriculteurs ou porteurs de projets en recherche de nouveaux débouchés pour la vente de leur production. Le Carrefour des filières d'avenir couvre toutes les filières et tous les modes de production.

Vous êtes une entreprise et souhaitez participer à cette journée, inscrivez-vous ici



Plus de 130 rendez-vous d'affaires en 2022



## La Chambre d'agriculture recherche des entreprises pour participer à cet événement

- Des opérateurs économiques en recherche de matière première et en capacité de proposer des partenariats avec les agriculteurs haut-garonnais
- Des structures qui peuvent proposer des activités complémentaires aux agriculteurs (chauffeur de bus...).

Contact : Marion Houlès, coordinatrice de l'événement  
Tél : 06 49 49 26 49

# Certification HVE, mode d'emploi

La nouvelle réforme de la HVE (Haute Valeur Environnementale) est entrée en application au 1er janvier 2023. Les principales évolutions du cahier des charges HVE concernent les modules suivants :

- Biodiversité
- Phytosanitaire
- Fertilisation

Pour le module irrigation, les modifications sont minimales. Ces changements soulèvent des interrogations pour les exploitations déjà engagées et pour celles souhaitant entrer dans la certification HVE.

La Chambre d'agriculture de Haute-Garonne souhaite vous accompagner dans votre démarche à la certification HVE. Nous vous proposons la **formation « Passeport vers la Haute Valeur Environnementale »**. Cette formation a pour objectif de préparer votre passage en certification HVE et d'échanger sur les pistes d'évolution de vos pratiques. La prochaine formation aura lieu le mardi 30 janvier et le lundi 05 février.



Pour vous inscrire, contactez le service formation au 06 07 12 62 58 ou 05 61 82 13 28



# Rencontres annuelles Terres en Villes : pour une agriculture durable en territoires urbains

Les 13 et 14 novembre dernier, notre département accueillait les “Rencontres annuelles Terres en Villes”. Terres en Villes est un réseau national d’agglomérations et de métropoles qui œuvre pour le dialogue entre collectivités et Chambre d’agriculture autour de la durabilité de l’agriculture et des territoires urbains et périurbains.

Lors de ces journées Toulouse Métropole et le Sicoval, adhérentes de l’association aux côtés de la Chambre d’agriculture de la Haute-Garonne, ont présenté leur politique agricole et alimentaire.

## Un séminaire sur la ressource en eau

Le 14 novembre, un séminaire sur la ressource en eau s’est tenu sur le territoire du Sicoval, à la Cité des Sciences. Deux tables rondes ont été organisées sur la question de la gouvernance de la ressource en eau en contexte de changement climatique et sur les solutions pour produire dans un contexte de rareté de la ressource eau, en présence de Christel Carpentier, élue de la Chambre et responsable de la thématique eau.

## La signature de la Charte Terres en Villes

Un des moments forts de ces rencontres a été la signature de la Charte Terres en Villes par le Président de la Chambre d’agriculture de la Haute Garonne, les Présidents de Toulouse Métropole et du Sicoval et les deux co-Présidents de Terres en Villes. La Charte de Terres en villes prône les valeurs du développement durable et l’hybridation des approches entre agronomie, urbanisme et écologie.

Ces rencontres se sont terminées par les visites de l’exploitation agricole de la cité des sciences vertes (présentation des pratiques axées sur la préservation de la ressource en eau) et de la distillerie Bear Brothers (producteur de Gin et Vodka).

Deux journées qui ont permis des échanges d’expériences afin d’explorer de nouvelles pistes d’actions.



De gauche à droite : Laurent Duval, co-président Terres en Villes, Jean-Jacques Bolzan, adjoint au Maire de Toulouse, Sébastien Albouy, président de la CDA 31, Jacques Oberti, président du SICOVAL

**CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE**

## Le Conseil stratégique phytosanitaire, c'est maintenant !

Réaliser votre CSP pour renouveler votre Certiphyto

**PROagri**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Vos contacts :  
Eulalie VIAL DE PARSEVAL : 06 79 06 06 16  
Lucas VERGÉ : 06 74 77 01 58

# Redonner de la valeur aux parcelles avec l'Association Foncière Pastorale d'Arguenos

Dans un contexte climatique de plus en plus instable, la reconquête des espaces naturels pâturés permet d'apporter des ressources alimentaires complémentaires aux élevages. Dans le cadre de l'ancien PDR (Plan de Développement Régional), la région propose une aide à l'amélioration pastorale sur les surfaces pastorales gérées collectivement. Pour bénéficier des subventions, seules les structures collectives pastorales sont éligibles (Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux).

Ce dispositif propose une aide financière pour financer des équipements et travaux à hauteur de 70% : clôture, abreuvement, contention, création ou amélioration de pistes, ouverture de milieux embroussaillés et équipements de multi-usages. Objectif : améliorer le travail des éleveurs au quotidien et l'accès au pâturage. Cela permet aussi de sécuriser le foncier sur plusieurs années. La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne tient un rôle clé. Elle participe à l'animation de ces collectifs. Elle joue également un rôle d'appui à la réalisation et au dépôt des dossiers de demandes de subventions.

### L'AFP D'ARGUENOS

L'Association Foncière Pastorale d'Arguenos a été mise en place en 1974 suite à une déprise quasi-totale du foncier agricole. Au vu de la multitude de micro-parcelles, une exploitation en AFP permet la valorisation et l'exploitation de ces terres agricoles. En effet, une AFP est un outil qui améliore la restructuration foncière d'usage en regroupant en son sein les propriétaires de terrains à vocation pastorale ou forestière. Aujourd'hui, 160 propriétaires sont rassemblés au sein de l'Association Foncière Pastorale d'Arguenos représentant 200 ha. Trois

agriculteurs exploitent l'AFP à titre principal. Actuellement, le Président est Cédric LABARRE, installé en GAEC avec son frère depuis 2004 en polyculture-élevage bovin allaitant sur 170 ha.

### CHANTIER REOUVERTURE 2023

Ce chantier a été identifié et mis en place depuis 2021, le premier de ce type en Haute-Garonne. Il a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. L'objectif était de réouvrir 5 hectares de terrasses à vocation agricole qui étaient fortement embroussaillés. La zone était délaissée suite à une topographie moins attrayante et s'était fermée au fil des années.

La volonté du GAEC LABARRE était de redonner de la valeur aux parcelles afin de retrouver de l'autonomie fourragère.

Le mode opératoire a été d'enlever et de valoriser les bois qui ont le moins de valeur (aulnes, trembles, noisetiers, ...). Ces bois sont valorisés sous forme de plaquettes forestières, à destination des animaux (paillage) ainsi que pour des fins énergétiques, afin de retrouver un terrain prêt à être semé en broyant les souches et branches restantes.



Avant



Après

Pour tout renseignement ou questions, contactez : Leslie SAINT-GENIEZ : 06 74 10 42 38  
leslie.saint-geniez@haute-garonne.chambagri.fr

## Formations

### > GÉRER LA FERTILITÉ ET LE SALISSEMENT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

2 jours : 12 décembre 2023 et le 23 janvier 2024

Contact : Tara HOPKINS :  
06 45 34 10 50

### > CERTIPHYTO : DÉCIDEUR ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT - RENOUVELLEMENT

1 jour : 14 décembre 2023 à Caraman ou 21 décembre 2023 à Muret

Contacts :

Jérémy HASAND : 06 70 58 02 27  
Aymeric DESARNAUTS : 06 33 30 41 05

### > PARAGE DES PIEDS DES BOVINS

1 session : à partir du 18 décembre 2023 à Aspet et l'autre à partir du 20 décembre 2023 à Casties Labrande

Contact : Florence GUILLERAULT :  
06 78 79 06 52

### > DEVENIR AUTONOME AVEC LES OUTILS NUMÉRIQUES

Tout au long de l'année, en atelier permanent

Contact : Alexis NICOL :  
06 73 68 36 41

### Administration générale, formation :

Tél : 05 62 79 90 96 ou

formation@haute-garonne.chambagri.fr

## BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :  
Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :  
Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :  
Tous les jours de 9h à 12h  
Tél : 05 61 40 43 00



### Répertoire départ installation (RDI)

Vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consultez le site Internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

#### > OFFRES D'EXPLOITATION

- Secteur coteaux de Gascogne, recherche d'un ou des associé.e.s en bovin lait. Exploitation de 160 ha de cultures de vente et production de fourrage et 85 vaches laitières avec robot de traite. Les profils éleveurs seront privilégiés avec un minimum d'expérience agricole mais pas de prérequis définis. La recherche de technicité et de performance est un point primordial de l'exploitation. Salarier et CEFI souhaités. Réf : 31-23-009

- Dans le Lauragais, exploitation en production caprine et bovine laitière avec transformation fromagère en recherche d'associé(s). Actuellement 2 associés et recherche d'associé pour conforter et développer l'élevage avec un potentiel développement de la vente directe, accueil à la ferme... 65 ha de prairies permanentes en pâturage tournant autour de la ferme. Bâtiments d'élevage et bâtiment neuf accueillant la fromagerie et le magasin. Toute la production en lait cru est transformée sur site pour commercialisation en vente directe et à des grossistes. Recherche de profil(s) expérimenté et/ou formé en élevage et gestion. Réf : 31-23-006

#### > CANDIDATS EN RECHERCHE

- 18 ans, Bac Pro CGEA, projet de création d'une exploitation en grandes cultures et maraîchage plein champs sur 110 ha de terres à l'achat, secteur Nord Toulousain autour de Grenade. Réf : 31-23-008

- 23 ans, ingénieur agronome, issu du milieu agricole, projet d'installation en grandes cultures ou maraîchage, recherche de terres en location ou vente, projet de reprise, association également envisageable, secteur Nord Toulousain, Toulousain, Lauragais, Volvestre et Vallées. Réf : 31-23-019

- 43 ans, expériences de salariat en ETA depuis 2008 et chef d'entreprise ETA depuis 2022, recherche d'une exploitation de 50 à 300 ha en grandes cultures, avec terres et bâtiments à l'achat ou location et volonté de s'installer en association avec un autre exploitant déjà installé. Secteur de recherche dans toute la Haute-Garonne. Réf : 31-21-020

## Des réunions bout de champ sur le projet de territoire Garon'Amont

La Chambre d'agriculture est impliquée sur un projet de territoire sur la gestion de l'eau intitulé Garon'Amont. Suite aux premiers diagnostics réalisés chez des agriculteurs irrigants, certains ont exprimés leur intérêt pour la réalisation de profil de sol. Des réunions bout de champs sur cette thématique sont organisées depuis le mois de novembre.



Réunion à Lavernose-Lacasse sur l'exploitation les Canongesses

Une première réunion bout de champ a eu lieu lundi 13 novembre à Lavernose-Lacasse sur l'exploitation Les Canongesses. Une réunion ouverte à tous sur le thème des solutions techniques pour le pilotage de l'irrigation. L'occasion d'échanger lors d'un moment convivial, de découvrir les sondes capacitatives pour le suivi de la teneur en eau du sol ainsi que le fonctionnement de stations météo. Une démonstration d'installation de ce matériel a ensuite été réalisée sur une parcelle semée en couvert de féverole, instrumentée par la même occasion dans le cadre du GIEE s'intéressant au suivi du stock d'eau du sol (GIEE De la RFU avant qu'il n'y en ait plus !).

D'autres réunions ont eu lieu le 24 novembre chez Jean-Pierre-Bernat à Carbonne et le 27 novembre chez Xavier Bordese à Seysses.

Prenez date ! Réunion bout de champ, mardi 23 janvier sur l'exploitation Les Canongesses à Lavernose-Lacasse. Une journée animée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne où seront abordées les thématiques suivantes : analyse de profil de sol et couverts végétaux. Chaque thématique fera l'objet d'une réunion bout de champ, une le matin et l'autre l'après-midi.

#### Contacts :

- **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :**  
**Guilhem POUXVIEL, conseiller spécialisé en gestion de l'eau et environnement** Tél : 06 73 28 32 68  
[guilhem.pouxviel@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:guilhem.pouxviel@haute-garonne.chambagri.fr)  
- **Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**  
**Alice BERTHET, conseillère eau et sol**  
Tél : 06 70 20 53 06 - [alice.berthet@cd31.fr](mailto:alice.berthet@cd31.fr)

## Commandez vos analyses de reliquats azotés

La Chambre d'agriculture propose un service de prélèvements et d'analyses de reliquats. La mesure des reliquats azotés du sol est bien plus qu'une obligation réglementaire. Elle permet d'optimiser les apports sur la campagne en cours et de répondre à un cadre réglementaire lié à la Zone Vulnérable. C'est un outil indispensable qui a un intérêt agronomique et économique pour la gestion de votre fertilisation minérale et organique.

Afin d'organiser les prélèvements de terre, contactez votre conseiller Chambre ou bien prenez rendez-vous en ligne →





# Bail de chasse et droit de chasser : qui a le droit de chasser ?

À chaque nouvelle saison de chasse, beaucoup de personnes s'interrogent... Ai-je le droit de chasse sur l'exploitation que je loue ? Faut-il obtenir l'autorisation de mon bailleur ? Voici quelques éléments de réponse à ces interrogations.

## Droit de chasse et bail rural

Les articles L415-7 et D415-1 du code rural et de la pêche maritime fixent les règles applicables à la chasse par le preneur d'un bail rural. Le preneur dispose d'un droit de chasser sur les biens qu'il loue. Le propriétaire ne peut lui interdire d'exercer ce droit, sauf si le locataire l'a informé au préalable qu'il y renonçait (avant le 1er janvier précédant la campagne de chasse et par courrier recommandé avec avis de réception). Selon une jurisprudence de 1967, ce droit de chasser est personnel. Seul le titulaire du bail rural peut en bénéficier (il y a autant de droits que de signataires du bail rural).

Ni un voisin ou un ami, ni même un membre de la famille n'est autorisé à chasser, quand bien même il serait accompagné du preneur à bail rural. Ce droit qui est accordé au preneur n'est pas le droit de chasse en tant que tel, lequel appartient au propriétaire. La sanction est la résiliation du bail...

## Le Bail de chasse

Le propriétaire des biens disposant quant à lui du droit de chasse, peut le conserver ou le céder à une tierce personne. La concession du droit de chasse à une tierce personne peut être le fait d'un apport de ce droit à une association de chasse agréée ou le fait d'un bail de chasse (bail hors statut du fermage).

Les baux de chasse ne sont pas des baux ruraux. Aucune disposition légale n'impose une durée quelconque. Une convention écrite précisant notamment le montant et la durée de la location du droit de chasse est bien entendu toujours préférable. Concernant la forme que doit prendre cet acte, la forme notariée est requise seulement si la durée du bail est d'au moins 12 ans.

Il est, par exemple, toujours possible de prévoir dans une convention écrite que la durée initiale du bail est de 1 an, renouvelable automatiquement et par tacite reconduction sauf si l'une des parties a notifié son intention de ne pas renouveler la location quelques mois avant la fin du bail.

## Deux contrats ?

Il peut donc y avoir sur un même domaine deux contrats de bail consentis par le propriétaire : un bail rural, lequel comprend automatiquement le droit de chasser au profit de l'exploitant et un bail de chasse.

Dans les deux cas le droit de chasser du preneur à bail rural continue à s'exercer. Il y a donc dans cette situation une pluralité de personnes pouvant venir pratiquer la chasse. Si plusieurs personnes sont autorisées à chasser sur les biens, il est important que cela se **fasse en bonne intelligence** afin d'éviter que des dégradations ne soient causées à l'exploitation du preneur.

En cas de dégâts de gibier, le preneur (qu'il soit chasseur ou non) a la faculté de demander réparation pour les dégâts causés soit à son bailleur soit au détenteur du droit de chasse. Si le preneur exerce son droit de chasser alors il en sera tenu compte dans le calcul de l'indemnisation de ces dégâts.

---

Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56

loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr

Permanence téléphonique mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

---

## Mouvement d'équipe



**Griselda MARGINIER** rejoint l'équipe de la Chambre en service civique, pour appuyer le service communication. Elle intervient notamment sur la valorisation des actions menées auprès des agriculteurs sur les réseaux sociaux.



**Audrey SAINT-MARC** a rejoint l'équipe sur le poste de conseillère de secteur dans le Lauragais. Elle est basée à Caraman.



## Sébastien Vincini

Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Le « bien manger » constitue une priorité de mon mandat. Au Conseil départemental de la Haute-Garonne, nous agissons en faveur d'une alimentation saine, raisonnée et locale. Notre démarche s'inscrit, plus largement, dans la nécessaire bifurcation écologique.

Le premier Forum des circuits courts, organisé au Pavillon République le 7 novembre dernier, a réuni les différents acteurs concernés, en premier lieu les agriculteurs.

Ce rendez-vous, plébiscité, a permis, à la fois, de présenter cette filière locale de qualité mais aussi d'envisager des pistes d'amélioration et de développement.

D'ici 2027, nous nous sommes engagés à proposer des repas préparés 100% local, faits maison et, si possible bio, dans les cantines des collèges que nous gérons. Car l'éducation au « bien manger » commence à la cantine.

Et cela au quotidien et à travers divers temps forts, que ce soit la traditionnelle « Semaine du goût » en octobre ou « Au Pré de l'assiette », une opération à laquelle 21 collèges haut-garonnais et 6 communes ont participé, du 13 au 17 novembre dernier.

Les élèves ont mangé à la cantine un repas 100% local ou un produit local par jour ; des aliments commandés via la plateforme départementale Agrilocal31. Nos jeunes ont ainsi découvert de nouvelles saveurs, compris comment les aliments arrivent dans leurs assiettes et pourquoi il faut respecter la saisonnalité des produits.

Ces actions constituent également une belle vitrine pour les produits des agriculteurs haut-garonnais et mettent en valeur le savoir-faire de nos chefs de la restauration collective.

Ces derniers, ainsi que les producteurs répertoriés sur la plateforme Directfermiers31, seront présents, au salon REGAL, le 17 décembre, au MEETT.

Une occasion, de plus, de promouvoir les circuits courts, auprès du grand public.

## Retour sur le 1<sup>er</sup> Forum circuits courts

Le 7 novembre dernier, vous étiez tous conviés au 1<sup>er</sup> Forum circuits courts organisé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 31, Bio-Ariège Garonne, le CIVAM31, Haute-Garonne Tourisme et Haute-Garonne Ingénierie.

Le matin, le Président du Conseil départemental, Sébastien Vincini, a pu présenter ses ambitions en matière d'agriculture et d'alimentation sur le territoire et en particulier son objectif d'ici 2027 d'approvisionner tous les collèges de Haute-Garonne en 100% local, fait maison et bio. Les partenaires co-organisateurs ont également pu présenter leurs missions et leurs volontés concernant l'agriculture en Haute-Garonne.

La matinée s'est poursuivie par une table ronde animée par 4 agriculteurs inscrits sur l'annuaire en vente directe DirectFermiers31. Ils ont pu présenter leur expérience en tant qu'agriculteur en circuits courts. Comment ont-ils réussi à passer le cap de la commercialisation en circuits courts ? Comment s'organisent-ils au quotidien ? Quels outils utilisent-ils ? L'après-midi était consacrée aux échanges entre les agriculteurs du 31 et les 24 acteurs du territoire présents. Parmi eux : les structures co-organisatrices mais aussi : Produits sur son 31, le Grand Marché du MIN de Toulouse, l'ADEAR31, Manger Bio Occitanie Pyrénées, Agriflux, Fermalab, J'achète en Comminges, Terra Alter, CerFrance Gascogne Occitane, Le laboratoire départemental EVA31,



La Chouette Coop, DirectPaysans, Cocagne Haute-Garonne, le service de remplacement 31, la FDCUMA 09 31, Kuupanda et Bons matins faim d'après. Cette journée a été riche en réflexions et en échanges. Elle a permis à certains de trouver des solutions concrètes pour des problématiques rencontrées au quotidien. C'est une première pierre pour structurer une filière circuits courts dynamique sur le département.

Rendez-vous l'année prochaine pour la 2<sup>e</sup> édition du Forum circuits courts.

## Projet d'expérimentation territoriale en faveur des pollinisateurs sur le Nord Toulousain

Depuis décembre 2022, une expérimentation territoriale est en cours, en étroite collaboration avec notre partenaire Bee Friendly et les conseillers Agro-Environnement du secteur.

### Elle vise 3 objectifs :

1. Développer la ressource alimentaire et les zones refuge des pollinisateurs : implanter des Infrastructures Agro-Écologiques (haies, bandes enherbées) dans le but d'assurer une alimentation en qualité et quantité suffisante pour toute l'année et pour reconnecter les milieux (trame verte) ;
2. Améliorer les pratiques culturales : impulser un changement de pratiques favorables

aux pollinisateurs (pratiques phytosanitaires, couverts inter-cultures...) tout en préservant l'économie de l'exploitation ;

3. Favoriser les relations agriculteurs/apiculteurs : initier un dialogue et favoriser l'interconnaissance entre agriculteurs et apiculteurs pour développer un service de pollinisation local (recensement des besoins des agriculteurs et des apiculteurs du secteur...) et partager des outils de communication co-construits (charte de bonnes pratiques, avertissement sms traitements...).

Vous êtes intéressés ou souhaitez approfondir le sujet :

Référent projet : [patrick.favarel@cd31.fr](mailto:patrick.favarel@cd31.fr)







## LE PROJET DE TERRITOIRE GARON'AMONT DÉPLOIE SES ACTIONS

Depuis son approbation le 31 mars 2021, 28 des 32 actions du projet de territoire Garonn'amont ont été engagées par ses différents porteurs de projets sur son périmètre d'action et 2 sont en cours de réflexion. Ces actions sont décomposées en 4 axes :



Économiser l'eau



Pacte de gouvernance

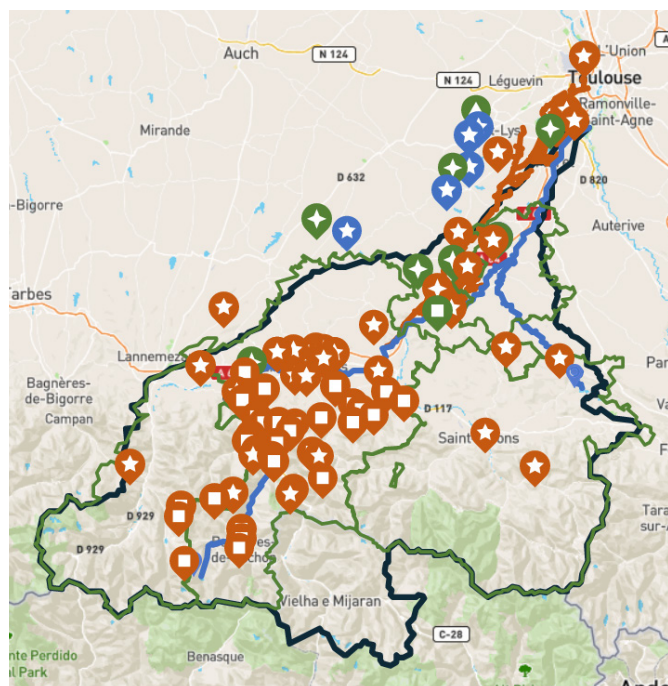


Stocker l'eau



Aménager le territoire

Tous les leviers permettant d'améliorer la gestion quantitative de l'eau sur ce territoire sont activés : Cela va du déploiement d'expérimentations (utilisation des gravières, Recharge de la nappe, ...), la création d'observatoires, l'optimisation de ressources existantes, la mise en œuvre de conseil individuel et collectif, ... tous les usages de l'eau sont concernés.



Déploiement des différentes actions, source : <https://garonne-amont.fr/>

### Quel avancement pour les actions agricoles ?

Une première réunion de restitution des actions agricoles aux membres du comité de concertation a été effectuée le 20 octobre dernier, co-animée entre le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture. Cette réunion a porté sur trois actions :

1. Restitution des résultats de l'expérimentation sur la réduction de l'impact de l'irrigation pendant la période d'étiage par prélèvement de substitution dans les anciennes gravières :

Si cette expérimentation a permis de faire progresser nos connaissances du fonctionnement des gravières autour de la Garonne, elle montre que l'intérêt environnemental comme agricole d'une substitution des prélèvements agricoles en Garonne vers ces structures est limité. Pour plus de détail, le rapport est consultable sur le site Internet de Garonne amont : <https://garonne-amont.fr/>

2. Création d'un observatoire technique territorial partagé des économies d'eau agricoles

L'observatoire est un outil d'échanges techniques chargé de produire de la connaissance afin d'objectiver la réflexion pour mesurer les économies d'eau passées et futures potentielles et orienter l'effort sur les pratiques agricoles qui le nécessitent. Il est porté en partenariat entre le Conseil Départemental et la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne.

Le déploiement de cet observatoire est prévu en trois phases : une sélection d'indicateurs primaires à suivre dans le temps, puis la réalisation d'analyses croisées de ces indicateurs et dans un troisième temps la production de travaux sur les vulnérabilités des cultures aux changements climatiques.

La phase 1 est terminée, le rapport précisant le choix des indicateurs suivis par l'observatoire est consultable sur le site Internet de Garonne amont : <https://garonne-amont.fr/>

Les premières productions des phases 2 et 3 sont attendues pour fin 2024.

3. Réalisation de diagnostics agro-écologiques pour une irrigation de résilience

Ces diagnostics **à destination des agriculteurs irrigants sur le projet de territoire Garonn'amont** sont déployés depuis le début de l'été 2023. L'objectif est d'accompagner tout le territoire vers des pratiques agro écologiques, qui renforcent la capacité de rétention d'eau dans les sols et la résilience au changement climatique tout en assurant la rentabilité des exploitations.

### Contacts :

- **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :**

**Guilhem POUXVIEL, conseiller spécialisé en gestion de l'eau et environnement**

**Tél : 06 73 28 32 68**

**[guilhem.pouxviel@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:guilhem.pouxviel@haute-garonne.chambagri.fr)**

- **Conseil Départemental de la Haute-Garonne :**

**Alice BERTHET, conseillère eau et sol**

**Tél : 06 70 20 53 06**

**[alice.berthet@cd31.fr](mailto:alice.berthet@cd31.fr)**

# PORTRAIT

## LA FERME DE LA BARTHE SE DIVERSIFIE AVEC LA PRODUCTION DE BOISSONS VÉGÉTALES

Johanna Daran est installée sur la ferme familiale de la Barthe, au Fousseret, une exploitation céréalière de 200 ha tout en bio. Elle s'est engagée dans une démarche de diversification durable avec la création d'un atelier de transformation de céréales en boissons végétales.

Johanna Daran est issue d'une famille d'agriculteurs mais ne se destinait pas à reprendre la ferme familiale. De formation architecte paysagiste, elle décide finalement après ses études de reprendre l'exploitation.

### Le système agronomique

En 2017, Johanna rejoint ses parents sur la ferme de la Barthe pour apprendre le métier avec eux et s'installe seule à partir de 2020. L'exploitation céréalière, passée en bio en 2016, est située dans la plaine du Fousseret où tout est irrigable. Elle y cultive en majorité du soja mais aussi du blé meunier, de l'orge, du triticale, des légumineuses ainsi que d'autres céréales destinées à la transformation (petit épeautre, avoine, millet). La culture du soja irrigué avec un rendement stable représente le revenu principal de la ferme.

Côté matériel, en complément du matériel repris à ses parents, elle utilise celui de la CUMA dont elle est adhérente. Johanna et son père travaillent à plein temps (2 UTH) et s'occupent de la partie grandes cultures, faisant parfois appel à un salarié. Aujourd'hui, elle recherche activement un associé sur la partie grandes cultures.

### La vente et le stockage des céréales

La totalité de la récolte est triée et stockée. Une grande partie des céréales est vendue à des coopératives alors que l'autre partie est destinée à un réseau d'éleveurs bio locaux.

### Un atelier précurseur pour la transformation des céréales en boissons végétales

L'objectif de Johanna est de diversifier agronomiquement la ferme de manière durable. C'est dans ce sens qu'elle a créé un atelier de transformation de céréales en boissons végétales afin d'avoir un autre débouché. Cet atelier a vocation à être modulable pour faire évoluer la gamme. Elle y produit actuellement six boissons à base de soja, avoine, petit épeautre, orge et millet. Tout est fait à la ferme, du semis à l'embouteillage. L'objectif est de montrer le « vrai goût » des céréales.



Johanna Daran

### La commercialisation des boissons

Johanna vend ses boissons essentiellement à des revendeurs (magasins bio, magasins fermiers et épiceries zéro déchet) mais aussi à des groupements d'achats et autres épiceries associatives, toujours avec des bouteilles consignées.

Côté projets ? Elle expérimente des recettes de desserts végétaux. Elle souhaite aussi continuer à se diversifier avec des conserves de légumineuses, toujours dans une démarche durable, avec des bocaux consignés.



Des boissons végétales pour montrer le « vrai goût » des céréales



Contact :

Transformation : Elsa DUCOUSSO :

Tél : 06 43 18 57 01 - [elsa.ducoussou@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:elsa.ducoussou@haute-garonne.chambagri.fr)